

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE LES P'TITS COEURS DAYCARE INC.		Date d'inspection Le 04 février 2026
Nom de l'établissement Garderie les P'tits Cœurs Daycare groupe 2		Numéro de permis 2015624
Adresse 275 rue Amirault Dieppe NB E1A 1G1		Numéro de téléphone (506) 384-2030
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Stephanie Leger	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux L'inspectrice est présente sur les lieux afin de compléter l'inspection de renouvellement et observe, en matinée, les enfants jouer à l'extérieur sur les structures fixes ainsi que glisser sur une butte de neige située au centre du parc extérieur. Elle observe également la période du dîner ainsi que la sieste repos pour chacun des groupes d'âge. En après midi, l'inspectrice observe les enfants lors du réveil de la sieste ainsi que durant la période de collation. Elle observe également l'arrivée des enfants d'âge scolaire au centre. Le centre est très bien décoré en lien avec la Saint Valentin qui approche. Les décorations et les activités exposées ont été réalisées par les enfants avec l'accompagnement des personnes éducatrices. Le ratio est respecté pendant l'inspection de renouvellement.
--

original signé par
Stephanie Leger

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 04 février 2026

Date

original signé par
Anna Doiron

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 04 février 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"